

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 67/CRNA/N/D du 30 juillet 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial (CHSCT/S) du centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA/N), de la direction des opérations de l'échelon central (DO-EC), de la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA)

NOR : DEVA1232691S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'adjoint au chef de centre du centre en route de la navigation aérienne Nord,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° 136/CRNA/N/D du 23 décembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial (CHSCT/S) du centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA/N), de la direction des opérations de l'échelon central (DO-EC) et de la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) ;
Vu la décision n° 7/CRNA/N/D du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial du centre en route de la navigation aérienne Nord, de la direction des opérations de l'échelon central et de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu la proposition de modification de la composition de sa délégation présentée par l'organisation syndicale UNSA-ICNA,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour le centre en route de la navigation aérienne Nord, la direction des opérations échelon central et la sous-direction des ressources humaines de la direction de la navigation aérienne en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de l'organisation USAC-CGT

M. Yves MIGNOTON.
M. Michel LE FALHER.
Mme Joan TEISSANDIER.
Mme Aurélie MORERE.

Au titre de l'organisation SNCTA

M. Dominique JOLY.
M. Olivier DESCOURS.

Au titre de l'organisation UNSA

Mme Isabelle REMOND.
M. Jérôme DEROUET.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation USAC-CGT

Mme Vanessa JACQUET.
M. Samuel GONNY.
M. Alexandre RIPOCHE.
Mme Nathalie JEANDOT.

Au titre de l'organisation SNCTA

Mme Audrey BUTI.
M. Alexandre CAGNARD.

Au titre de l'organisation UNSA

M. Léopold DESSAUX.
Mme Sophie ROINE.

Article 2

La décision n° 7/CRNA/N/D du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial du centre en route de la navigation aérienne Nord, de la direction des opérations de l'échelon central et de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 juillet 2012.

J.-C. GOUHOT